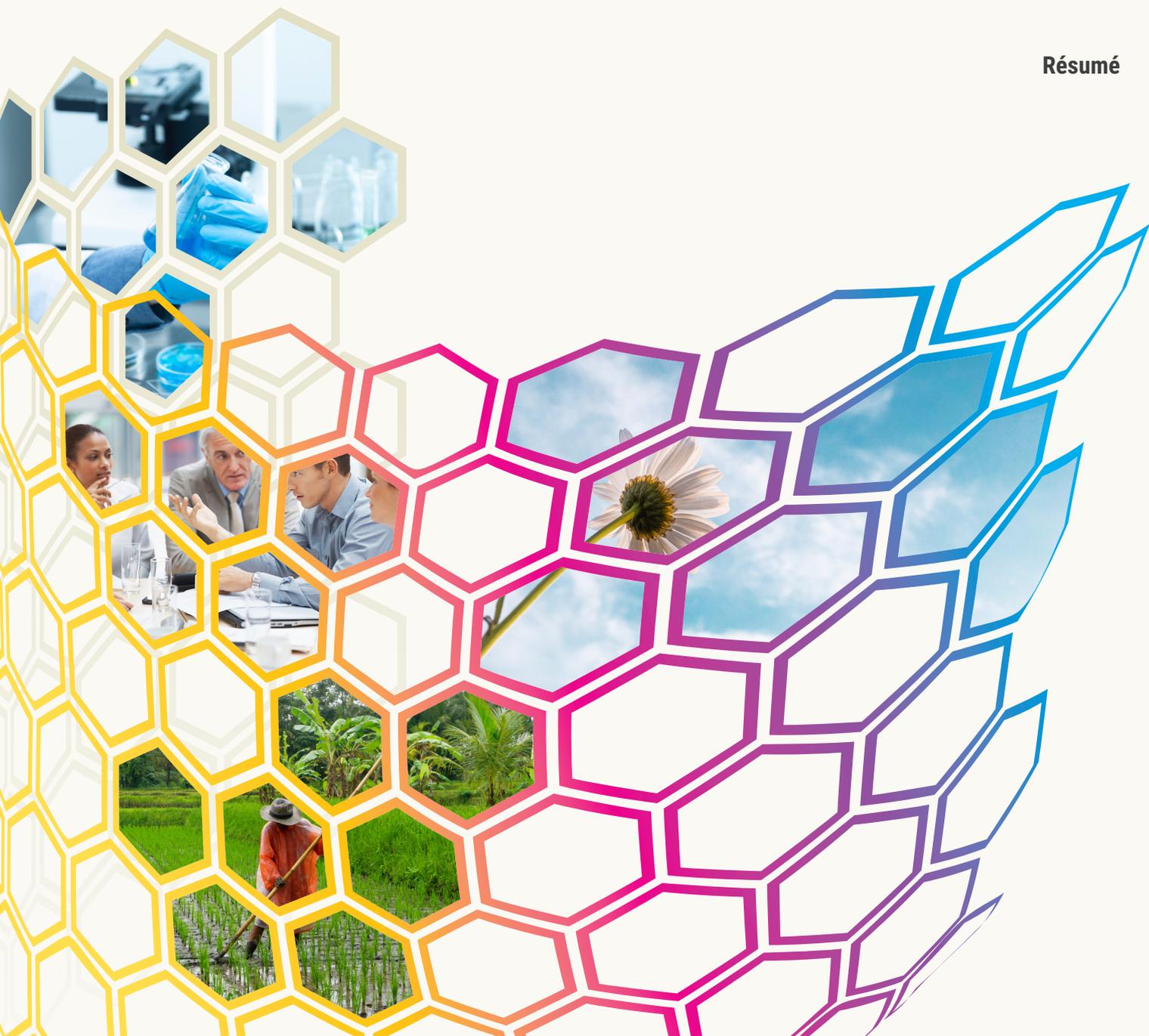


Évaluation des options envisageables pour renforcer l'interface science-politique

au niveau international aux fins de la gestion
rationnelle des produits chimiques et des déchets

Résumé



Reproduction

La présente publication peut être reproduite en tout ou en partie sous quelque forme que ce soit, à des fins éducatives ou non lucratives, sans l'autorisation du titulaire des droits d'auteur, à condition qu'il soit fait mention de la source. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement souhaiterait néanmoins recevoir un exemplaire de toute publication qui ferait référence à la présente.

La présente publication ne peut être revendue ni servir à aucun autre usage commercial sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Avertissement

Les appellations retenues dans la présente publication et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones mentionnés ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Par ailleurs, les vues exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique déclarée du Programme des Nations Unies pour l'environnement et la mention de noms ou de procédés commerciaux ne vaut pas approbation.

Copyright © Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2020.
N° ISBN : 978-92-807-3840-7
Job n° : DTI/2338/PA

Retour d'information et contact :

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement invite les lecteurs intéressés par ce rapport à prendre contact pour partager leur point de vue à ce sujet. Courriel : science.chemicals@un.org
Site Web: <https://www.unenvironment.org/explore-topics/chemicals-waste>

Remerciements

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) souhaite remercier toutes les personnes et organisations qui ont généreusement mis leurs connaissances, leur temps et leur énergie à disposition.

M. Robert Tony Watson, expert indépendant, a joué un rôle de supervision et a fourni une orientation stratégique, des conseils et des contributions techniques tout au long du processus. M. Watson a présidé, coprésidé et dirigé de nombreuses évaluations scientifiques nationales et internationales, y compris dans le cadre du GIEC, de l'IPBES, de la MA, de la GBA, de l'IAASTD (évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement), de la UK NEA (évaluation nationale britannique des écosystèmes) et de la UK NEA-follow on (phase de suivi de la UK NEA), ainsi que de multiples évaluations de l'ozone stratosphérique.

Le Center for Governance and Sustainability de l'Université du Massachusetts à Boston a fourni des avis d'experts et des analyses scientifiques. L'Université du Massachusetts à Boston a collaboré avec le PNUE sur divers projets, notamment le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et le Global Chemicals Outlook II (deuxième rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques). Nous remercions également Mmes Pia M. Kohler et Jessica Templeton, qui ont été les autrices principales et les coordonnatrices de ce rapport. Elles ont toutes deux publié des travaux de recherche sur les interfaces science-politique des accords multilatéraux sur l'environnement et ont également corédigé un article sur les négociations menées pour élaborer la Convention de Minamata et son mécanisme de respect des obligations.

M. John Roberts a fourni d'autres contributions de fond. Il a coprésidé ou présidé des groupes de travail, des groupes de contact et des groupes d'experts participant à l'élaboration de la Convention de Minamata et à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

Résumé

Dans le préambule de sa résolution 4/8¹ sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement souligne « qu'il importe d'urgence de renforcer l'interface science politique à tous les niveaux pour appuyer et promouvoir des mesures locales, nationales, régionales et mondiales fondées sur des données scientifiques pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au delà de 2020 ; l'utilisation de la science dans le suivi des progrès faits à ce sujet ; et l'établissement des priorités et l'élaboration des politiques tout au long du cycle de vie des produits chimiques et des déchets, en tenant compte des lacunes et des informations scientifiques dans les pays en développement ».

Dans cette résolution, adoptée à la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui s'est tenue du 11 au 15 mars 2019 à Nairobi, au Kenya, il est également demandé à la Directrice exécutive du PNUE, « sous réserve de la disponibilité de ressources et, le cas échéant, en coopération avec les organisations membres du Programme interorganisation pour la gestion rationnelle des produits chimiques [...] d'établir une évaluation des options possibles pour renforcer l'interface science-politique au niveau international pour favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en tenant compte des mécanismes déjà en place, y compris dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et des exemples pertinents dans d'autres domaines, afin de maximiser le rapport coût-efficacité, de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies, de suivre les progrès et d'améliorer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement compétents au niveau national, et de soumettre cette évaluation pour examen par toutes les parties prenantes avant la cinquième session de la

«Qu'il importe d'urgence de renforcer l'interface science politique à tous les niveaux pour appuyer et promouvoir des mesures locales, nationales, régionales et mondiales fondées sur des données scientifiques pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au delà de 2020; l'utilisation de la science dans le suivi des progrès faits à ce sujet; et l'établissement des priorités et l'élaboration des politiques tout au long du cycle de vie des produits chimiques et des déchets, en tenant compte des lacunes et des informations scientifiques dans les pays en développement».

1 UNEP/EA.4/RES.8, p. 1

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques²».

La résolution invite en outre « toutes les parties prenantes, y compris l'industrie, à participer au renforcement de la base de données factuelles scientifique et politique dans ce domaine, y compris l'examen des aspects socioéconomiques³» et demande aux gouvernements et à toutes les autres parties prenantes, notamment les organismes des Nations Unies, le cas échéant, l'industrie et le secteur privé, la société civile et les milieux scientifiques et universitaires « d'appuyer les plateformes pertinentes pour l'interface science-politique, y compris les contributions des milieux universitaires, et de renforcer la coopération dans les domaines de l'environnement et de la santé ; et d'examiner, à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et au titre du processus intersessions concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, les moyens de renforcer l'interface science-politique, y compris sa pertinence pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national⁴».

Les effets d'une plateforme d'interface entre science et politique

Le succès des plateformes d'interface entre science et politique peut se mesurer aux effets qu'elles produisent dans un domaine donné. Qu'il s'agisse de réunir des groupes d'experts, de procéder à des évaluations, d'établir des principes directeurs ou d'analyser des mesures particulières, elles peuvent faciliter la conception des politiques et la prise de décisions par des organes comme les Conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, les organes directeurs de l'ONU et/ou la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques⁵, telle qu'elle se présente actuellement ou sous la forme dont elle décidera à sa cinquième session. Elles peuvent en outre influencer un vaste éventail de parties prenantes et d'institutions car elles contribuent à la conception et la mise en œuvre de politiques en relation avec les mandats de leurs organisations. Elles peuvent également offrir un appui aux institutions nationales et à d'autres groupes œuvrant dans les domaines de la sensibilisation, du renforcement des capacités, de l'accès aux outils de politique et de l'élaboration de tels outils, et de la mise en œuvre de mesures de

2 UNEP/EA.4/RES.8, par. 14 et 14 g)

3 UNEP/EA.4/RES.8, par. 9

4 UNEP/EA.4/RES.8, par. 12 g)

5 La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est l'organe directeur multisectoriel de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Adoptée en 2006, cette approche a comme objectif général de « parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum ». À la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, un processus intersessions a été enclenché afin d'examiner l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. À ce jour, trois réunions du processus intersessions ont déjà eu lieu. La quatrième devait avoir lieu du 23 au 27 mars 2020 à Bucarest, en Roumanie, mais elle a été reportée. La cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est censée avoir lieu du 5 au 9 octobre 2020.

gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

Le travail effectué par les plateformes d'interface entre science et politique comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ont été utilisés par de nombreuses parties prenantes, dont :

- ▶ Des gouvernements,
- ▶ Des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (par exemple, le rapport du GIEC a fourni les données de base du Protocole de Kyoto et de l'accord de Paris sur le climat, et les évaluations récentes de l'IPBES servent de base de connaissances au cadre et aux objectifs relatifs à la biodiversité après 2020),
- ▶ Des institutions financières mondiales et des agences de développement,
- ▶ L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organes directeurs des Nations Unies,
- ▶ Le secteur privé, et
- ▶ La société civile.

L'évaluation mondiale du mercure a contribué à la mise en place de la Convention de Minamata sur le mercure et les évaluations prescrites par le Protocole de Montréal ont fortement influencé les révisions et les modifications apportées ultérieurement à cet instrument.

Ces résultats ont aussi été largement communiqués au public par le biais des médias sociaux et ont bénéficié d'une importante couverture médiatique. Dans de nombreux pays, ils ont été utilisés à différents degrés dans le cadre de l'organisation au niveau communautaire, d'activités de sensibilisation, de l'élaboration de politiques, de la mobilisation de ressources financières et des décisions judiciaires.

Les effets d'une interface science-politique renforcée

Les plateformes d'interface entre science et politique peuvent guider plusieurs étapes du processus d'élaboration des politiques, selon les besoins. Il convient de noter que ce processus est rarement linéaire et qu'il s'agit plutôt de différentes phases itératives qui se nourrissent les unes des autres et se façonnent entre elles ; c'est une des caractéristiques principales des interfaces science-politique qui est très utile et permet à la science de fournir les éléments nécessaires à la formulation et la mise en œuvre de politiques. De leur côté, les politiques doivent permettre d'intensifier la collecte de données scientifiques pertinentes et la mise en place de nouveaux travaux de recherche. Il convient cependant de préciser les étapes clés de l'élaboration de politiques et la manière dont les plateformes d'interface entre science et politique peuvent permettre d'établir un lien entre les connaissances/données scientifiques et les décideurs à chaque étape du processus d'élaboration des politiques.

Établissement d'un ordre du jour : les plateformes d'interface entre science et politique peuvent être utilisées dans le cadre d'une analyse prospective. Elles peuvent également permettre de déceler et de définir les problèmes qui nécessitent une réponse à l'échelle nationale, régionale ou mondiale en procédant à des évaluations scientifiques, en examinant les travaux antérieurs, en produisant des rapports sur la nature et l'ampleur d'un problème, et sur son évolution future. Enfin, elles peuvent jouer un rôle important dans le domaine de la sensibilisation du public.

Formulation de politiques : les plateformes d'interface entre science et politique peuvent fournir des éléments visant à informer tous les acteurs, qu'il s'agisse de négociations de

Tableau 1 Questions D'orientation Pour Une Plateforme D'interface Entre Science Et Politique

I. PLATEFORME D'INTERFACE ENTRE SCIENCE ET POLITIQUE

1. Des interfaces déjà existantes peuvent-elles être étendues pour répondre aux besoins en la matière ?

2. Comment les dispositifs institutionnels devraient-ils être structurés ?

- L'interface science-politique devrait-elle être intergouvernementale ou non-gouvernementale ?
- L'interface science-politique devrait-elle être un organe indépendant distinct ou une entité subsidiaire à un organe existant ?

3. Comment les décisions devraient-elles être prises ?

- Devrait-il y avoir une assemblée plénière ?
 - ▶ Dans l'affirmative, et s'il s'agit d'un processus intergouvernemental, les gouvernements devraient-ils être les seuls à pouvoir devenir membres et prendre des décisions ? Les parties prenantes auraient-elles un rôle d'observateurs ?
 - ▶ L'assemblée plénière devrait-elle être un organe décisionnaire ?
 - ▶ L'assemblée plénière devrait-elle fixer un ordre du jour, sélectionner des sujets à examiner et approuver le budget général et les rapports d'évaluation ?

▸ Quelle procédure devrait être utilisée pour établir un ordre du jour, par exemple., qui peut proposer des sujets à examiner ?

- La plateforme devrait-elle disposer d'un ou plusieurs organes consultatifs comme un bureau et/ou un organe scientifique consultatif ?

- ▶ Si un bureau est créé, devrait-il être composé uniquement de représentants de gouvernements ou pourrait-il également inclure d'autres parties prenantes ? Quel serait alors le statut des parties prenantes ? Serait-il identique à celui des représentants de gouvernements ou devrait-il être celui d'observateur seulement ?

4. La plateforme devrait-elle recevoir des fonds versés par des gouvernements, des organismes des Nations Unies, le FEM, des organisations intergouvernementales, le secteur privé et des fondations ? Ces fonds devraient-ils être gérés par un organisme des Nations Unies ?

5. Le secrétariat devrait-il être hébergé dans une organisation des Nations Unies, pourrait-il s'agir d'un secrétariat conjoint de deux organisations ou devrait-il être indépendant ?

II. PRODUITS

1. Questions générales liées aux produits

- Les rapports publiés par la plateforme devraient-ils être de portée internationale ou également régionale/nationale ?
- Quel genre d'information la plateforme devrait-elle proposer (p.ex., examen des connaissances, options politiques, lignes directrices)
- La plateforme devrait-elle mesurer son impact et la façon dont elle influence l'interface science-politique ?

2. Processus d'élaboration des rapports d'évaluation

- Les évaluations devraient-elles ne tenir compte que des données parues dans les publications officielles et la littérature grise, ou également demander que des données soient produites ?
- Les évaluations devraient-elles être préparées par des experts de groupes de travail permanents, des experts de réseaux existants, ou devrait-il s'agir d'experts nommés/sélectionnés selon les questions à l'examen ?
- Les examinateurs externes devraient-ils être des personnes disposant simplement de compétences universitaires adéquates (et sélectionnées en fonction du rapport demandé) ou devraient-ils être nommés par l'interface science-politique ?

3. Fonctions

- La plateforme devrait-elle communiquer les résultats de ses travaux ou cette fonction devrait-elle être confiée à un autre organe ?
- La plateforme devrait-elle étendre ses fonctions à d'autres domaines? Par exemple, la plateforme pourrait-elle :
 - ▶ Fournir un renforcement des capacités, et comment ?
 - ▶ Mettre en place des outils de politique ou aider à en obtenir ?

textes destinés à répondre à un problème ou de politiques de développement spécifiques devant être mises en œuvre à l'échelle mondiale, régionale ou nationale.

Mise en œuvre de politiques : les plateformes d'interface entre science et politique peuvent fournir des informations essentielles sur les effets possibles des mesures réglementaires, par exemple des données ou preuves relatives aux bénéfices, aux coûts, à la faisabilité et à l'efficacité probable des mesures proposées.

Évaluation de politiques : les plateformes d'interface entre science et politique peuvent fournir des informations cruciales sur les effets produits par certaines politiques ou stratégies sur un problème donné et tirer des enseignements pour accroître l'efficacité des prochaines mesures.

Afin de définir les caractéristiques d'une plateforme d'interface entre science et politique, plusieurs éléments doivent être pris en considération. Le tableau 1 ci-dessous résume certaines questions clés à prendre en considération. Le reste du document reprend ces thèmes en détail.

Conception institutionnelle

Afin de produire des résultats qui font autorité sans être prescriptifs en matière de politique, les procédures selon lesquelles une plateforme d'interface entre science et politique travaille, qu'elles soient officielles ou informelles, doivent contribuer à la crédibilité, la légitimité, la validité et la transparence de l'entité. Les plateformes doivent être itératives, une caractéristique essentielle pour leur flexibilité, et largement représentatives, garantissant ainsi que les contributions proviennent d'un large éventail d'experts spécialisés dans différents domaines, dans le respect de l'équilibre entre les régions géographiques et la variété des formes de connaissance (différentes visions du monde). Ces experts doivent également provenir de différents groupes de parties prenantes tout en évitant

les conflits d'intérêt⁶. Les plateformes peuvent être intergouvernementales (comme le GIEC ou l'IPBES) ou non-gouvernementales (comme le Groupe international d'étude de la pollution chimique de l'environnement). Ces choix peuvent avoir des répercussions sur la légitimité d'une plateforme, tout comme sa composition, sa représentativité et la participation des parties prenantes à ses travaux.

Parmi les plateformes d'interface entre science et politique existantes qui travaillent sur les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, on trouve plusieurs organes consultatifs subsidiaires chargés de recommander des mesures en faveur de la mise en œuvre d'un accord multilatéral relatif à l'environnement (p.ex., le Comité d'étude

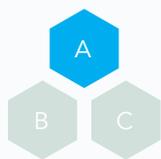
6 Cela ne signifie pas que les parties prenantes doivent être représentées auprès des organes experts mais que certaines parties prenantes ont des connaissances utiles. Leur apport peut prendre la forme d'audiences, de propositions, d'examen publics ou de projets. C'est un moyen de gérer les conflits d'intérêts potentiels.

des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm ou le Comité d'étude des produits chimiques de la Convention de Rotterdam). Il existe également des exemples dans des domaines autres que celui de l'environnement comme les organes mixtes FAO/OMS subsidiaires à la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes spécialisés établis par des organismes des Nations Unies. Le GIEC et l'IPBES, qui ne traitent que subsidiairement des questions dans ce domaine, n'ont aucun équivalent dans la sphère des produits chimiques et des déchets mais pourraient servir de modèles dans la mesure où ils sont indépendants mais très réceptifs aux besoins des conventions sur le climat et la biodiversité, respectivement.

Plusieurs défis doivent être relevés afin de pouvoir renforcer efficacement une interface science-politique internationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Une telle interface devrait, de préférence, pouvoir : procéder à des tours d'horizon prospectifs ; recenser les nouveaux sujets préoccupants ; suivre les tendances ; définir et évaluer et faire connaître les problèmes que les produits chimiques et les déchets provoquent sur la santé et l'environnement ; évaluer et affiner les possibilités de réponse (p.ex., pratiques, politiques et technologiques) ; et favoriser éventuellement les négociations et l'adoption de nouvelles méthodes d'action. De plus, il sera essentiel d'aborder certaines questions concernant, entre autres, le point auquel l'identité des substances chimiques reste inconnue du public ; les implications financières de la divulgation d'informations confidentielles pour le secteur privé ; les problèmes techniques d'identification et de suivi des substances chimiques présentes dans les produits, chez les êtres humains et dans l'environnement ; les différentes approches de précaution et le choix entre une gestion des produits chimiques fondée sur les risques ou sur les dangers (Geiser, 2015).

Options envisageables pour renforcer l'interface science-politique au niveau international aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

Le présent rapport présente différentes options envisageables pour renforcer l'interface science-politique, y compris les avantages et inconvénients de chacune. Il est également possible de créer une nouvelle option en combinant différentes caractéristiques des options décrites ci-dessous et en s'appuyant sur les questions du tableau 1 pour faciliter la prise de décisions. Toute nouvelle interface science-politique devrait être conçue pour renforcer et compléter les interfaces existantes. L'Appendice I du rapport comprend une liste des plateformes d'interface étudiées lors de l'élaboration de ce document.

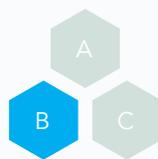


Option A

Créer une plateforme indépendante

Dans cette option, qui ressemble le plus aux modèles du GIEC et de l'IPBES, la nouvelle plateforme publierait des évaluations faisant autorité, entreprendrait des tours d'horizon prospectifs et recenserait les questions émergentes. Comme l'IPBES, elle pourrait renforcer les capacités, en particulier pour répondre aux besoins spécifiques des pays en développement, stimuler la production des connaissances et élaborer des outils de politique. Cette entité ne relèverait d'aucune institution en place et ne serait donc assujettie à aucun processus politique existant. Elle devrait cependant avoir des liens étroits avec les organes de décision pertinents. Il existe plusieurs modèles de structure et de composition, chacun présentant des avantages et des inconvénients.

Cette plateforme indépendante pourrait devenir l'interface science-politique globale faisant autorité, en partie parce qu'elle pourrait traiter de questions transversales, ce qu'aucune des plateformes actuelles d'interface entre science et politique ne peut faire en raison de leur mandat plus focalisé. En revanche, il est possible qu'elle ne soit pas la solution qui convienne le mieux si on veut être rapidement capable de fournir des avis scientifiques car, comme on l'a vu pour les évaluations du GIEC et de l'IPBES, le processus de définition et de mise en place de l'infrastructure et des procédures systématiques de production, d'examen et d'adoption connexes prend généralement plusieurs années (bien que l'IPBES ait mis au point une procédure accélérée). Les autres avantages et inconvénients de cette option sont énumérés dans le rapport complet.



Option B

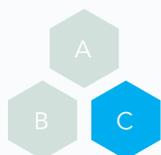
Institutionnaliser les procédures des rapports sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques (Global Chemicals Outlook - GCO) et des rapports sur les perspectives mondiales en matière de gestion des déchets (Global Waste Management Outlook - GWMO)

Cette option permettrait d'institutionnaliser la production des rapports GCO et GWMO afin qu'ils ne dépendent plus d'une résolution ou d'une hiérarchisation des priorités adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à un moment où le programme de travail du PNUE dans son ensemble est très chargé. Le principal avantage de cette option est qu'elle pourrait être mise en œuvre assez rapidement ; elle permettrait également de rendre le travail des autres plateformes d'interface entre science et politique plus visible. Elle serait moins coûteuse qu'une plateforme intergouvernementale indépendante (du type GIEC ou IPBES) si on se fonde sur le budget indicatif donné dans la deuxième édition du rapport GCO. Cela dépendra néanmoins de la façon dont des questions cruciales comme l'adhésion et la représentation géographique seront intégrées dans le cadre institutionnel.

Un des inconvénients de cette option, et de beaucoup d'autres, est que les rapports GCO et GWMO ne sont peut-être pas les mieux adaptés pour procéder à des tours d'horizon prospectifs et produire rapidement des avis scientifiques, le délai entre le lancement et l'obtention de résultats pouvant être de plusieurs années. Enfin, bien qu'approuvées par un comité directeur

7 Le Groupe international d'experts sur les ressources est une autre interface science-politique dont certaines caractéristiques sont similaires à celles du groupe qui produit les rapports sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques.

largement représentatif, les conclusions ne seraient pas officiellement adoptées au niveau intergouvernemental et auraient donc moins de poids. .



Option C

Créer des groupes
subsidiaires thématiques
disposant d'équipes
spécialisées

Cette option ressemblerait aux structures des interfaces science-politique de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal sur la couche d'ozone, où les Parties sont conseillées par trois groupes composés d'experts indépendants. Cette option impliquerait l'établissement de plusieurs groupes thématiques subsidiaires par un organe décideur, tel que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ou l'OMS, qui comprend l'Assemblée mondiale de la Santé et un secrétariat technique dirigé par un directeur général chargé de convoquer des groupes d'expert) ou par l'organe directeur compétent du cadre pour l'après-2020. Ces groupes seraient créés selon les besoins pour une durée déterminée et seraient complétés par des équipes chargées des activités transversales. Des groupes mixtes pourraient également être mis en place en fonction des règlements des organes des Nations Unies compétents.

Une telle interface pourrait avoir une capacité de réaction élevée par rapport à l'organe ou aux organes dont elle relève ; faciliter les échanges entre des experts qui seraient peu enclins à agir dans la situation actuelle des interfaces ; et créer un espace pour les discussions scientifiques et techniques là où on n'en avait pas prévu ou n'en avait pas encore établi un dans la structure actuelle. Cette option serait moins onéreuse qu'une plateforme intergouvernementale indépendante (de type GIEC ou IPBES).

Si cette plateforme était rattachée à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ou l'OMS, elle aurait comme inconvénient du surcharger un programme déjà bien rempli (dans le cadre duquel la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets n'est qu'un sujet de préoccupation parmi d'autres). Certains représentants de gouvernement qui, au niveau international, traitent normalement des questions environnementales plutôt que des problèmes sanitaires, risquent de s'inquiéter du fait que les rapports ne sont pas approuvés dans le cadre d'une procédure intergouvernementale, comme c'est le cas au GIEC ou à l'IPBES, même si chacun sait que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'OMS sont des sources d'informations qui font autorité dans le domaine de l'environnement et de la santé. Une interface science-politique administrée de façon conjointe par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'OMS permettrait d'éviter les doubles emplois et les éventuelles incohérences.

8 Recourir à un processus intergouvernemental pour approuver une évaluation technique ne serait pas pertinente pour l'OMS. Les produits techniques tels que les normes, règles et directives sont approuvés par le Directeur général et non l'Assemblée mondiale de la Santé. Cette séparation entre le travail technique et l'organe suprême de décision était une caractéristique souhaitée par les États à l'origine du traité établissant l'OMS. L'opinion selon laquelle la participation gouvernementale au processus renforce l'acceptation d'un avis d'expert n'est pas représentative de l'expérience de l'OMS, qui est à l'opposé de celles d'interfaces science-politique dans le domaine environnemental, comme le GIEC et l'IPBES.

